



Saint Melaine sur Aubance

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

COMMUNE DE SAINT MELAINE SUR AUBANCE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 27 MAI 2024

Convocation du 16 mai 2024
Date d'affichage sous huitaine

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **16**
Nombre de procurations : **1**

Secrétaire de séance : **LODI Aude**.

Procurations :
RAIMBAULT Dany à **CAYE François-Guillaume**.

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 27 mai 2024, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique **FOREST**, Maire.

Étaient présents : Mesdames **ASSANI Anita**, **BRÉBION Jeanne-Marie**, **CLÉMOT Isabelle**, **DESLANDES Véronique**, **DUCOS Véronique**, **LE TENNIER Valérie**, **LODI Aude**, **OURY Cécile** (arrivée à 19h35), Messieurs, **BINET Patrice**, **BLOT Michel**, **CAYE François-Guillaume**, **DAVINROY Gérard**, **DELEPIERRE Laurent**, **FOREST Dominique**, **KÉRÉBEL Philippe**, **PERRAULT Jérôme**.

Absente excusée : Mme **RAIMBAULT Dany**.

Absents : MM. **COUÉ Philippe**, **DULONG Jean-Jacques**.

2024-41

Adoption du dernier compte-rendu

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du dernier Conseil Municipal (29 avril 2024).

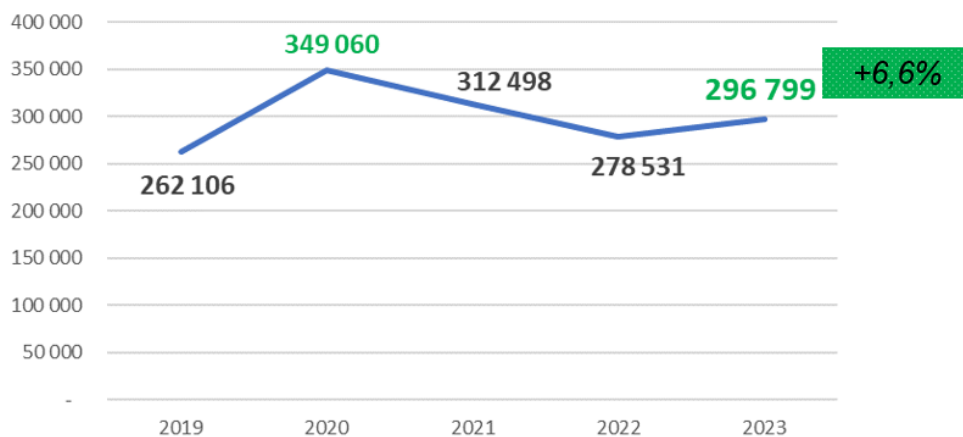
Commerce Coopératif Saveurs d'Aubance
Présentation du rapport d'activités

Une présentation du rapport d'activités du Commerce Coopératif "Saveurs d'Aubance" est effectuée par les cogérants.

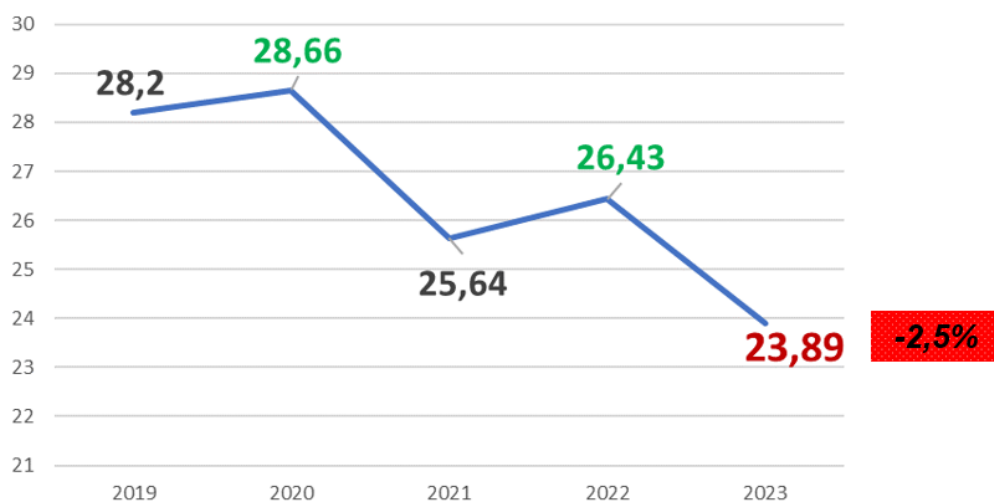
Activité globale

	2022/2023	2021/2022	Évolution
Chiffre d'affaires	296 799 €	278 531 €	+6,6%
Achats consommés	225 900 €	204 919 €	+10,2%
Marge globale	70 899 €	73 612 €	-3,7%
Taux de marge globale	23,89%	26,43%	-2,5

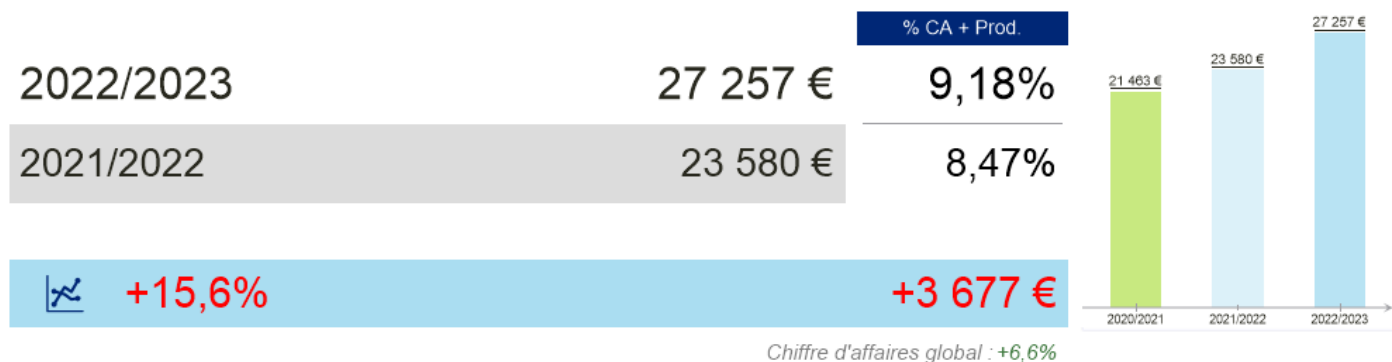
ÉVOLUTION CA 2019-2023 / €



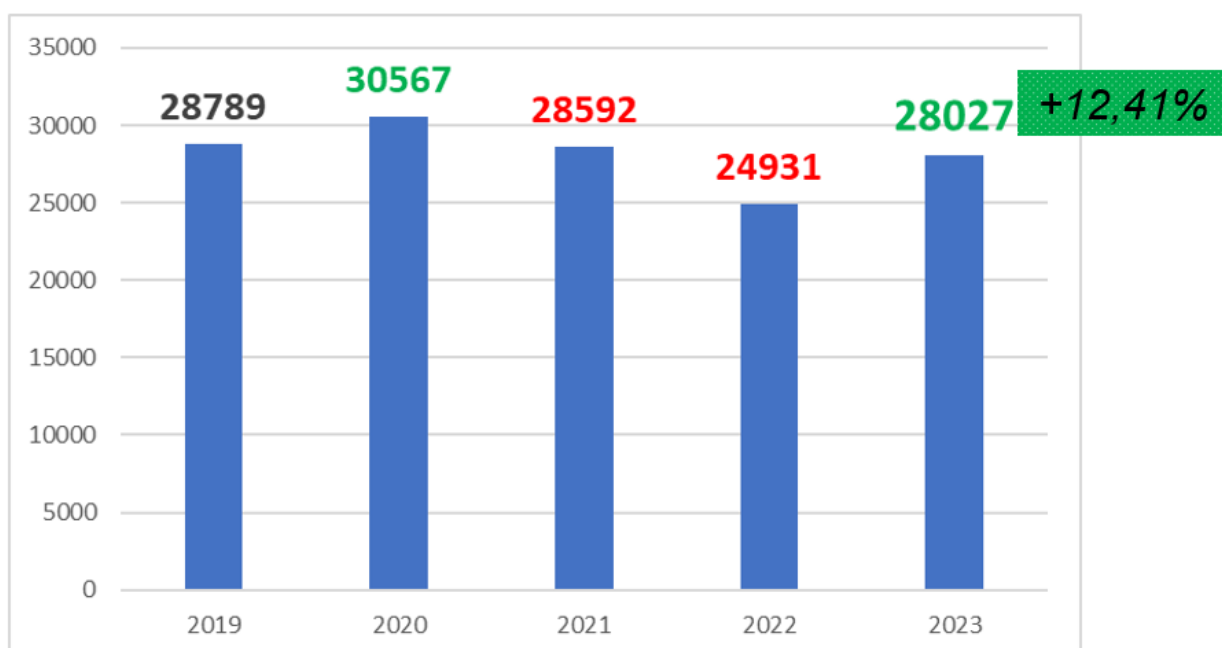
ÉVOLUTION TAUX DE MARGE % **2019-2023**



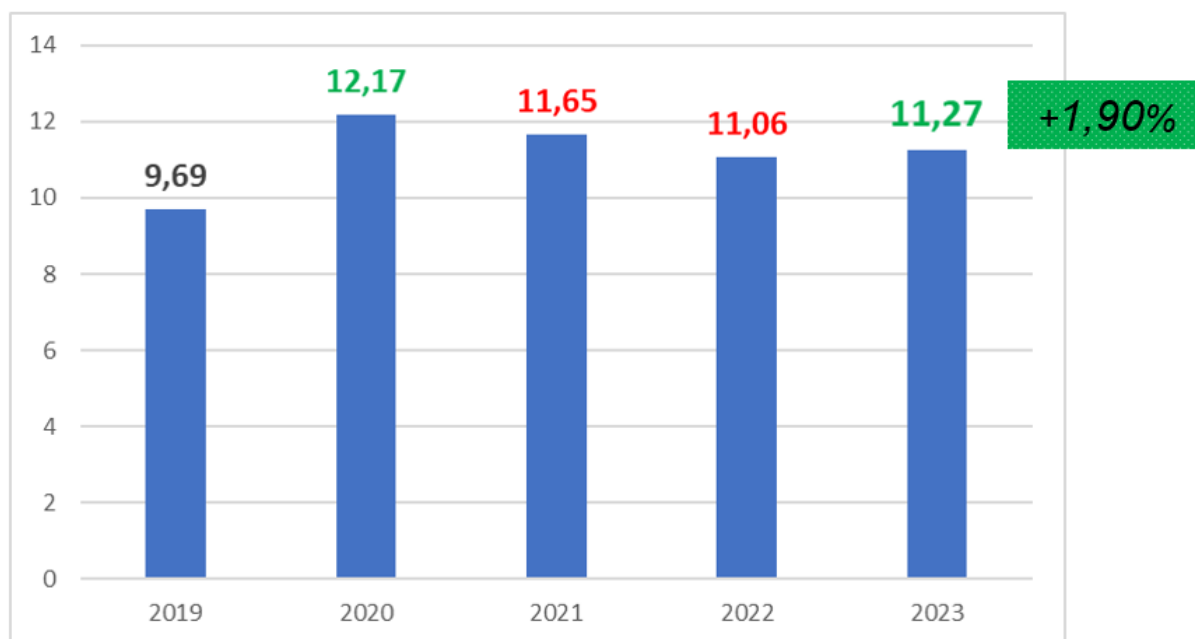
Charges de fonctionnement



ÉVOLUTION PASSAGES CAISSE / 2019-2023



ÉVOLUTION PANIER MOYEN € / 2019-2023



Urbanisme Droits de Prémption Urbain

Madame Isabelle **CLÉMOT**, Adjointe en charge de l'Urbanisme, fait savoir à l'Assemblée que les biens listés ci-dessous sont à vendre.

Type	Adresse	N° parcelle	Superficie
Maison	02D chemin de l'Epinay	AN 125 / AN 127	605 m ²
Maison	13 route du Plessis	AN 154	600 m ²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide ne pas faire valoir son Droit de Prémption pour ces biens.

2024-42 Patrimoine Communal Vente d'un terrain

Madame Isabelle **CLÉMOT**, Adjointe en charge de l'Urbanisme, fait savoir à l'Assemblée que la Commune est propriétaire d'un terrain situé à « La Herse » cadastré 308 AK 68 d'une superficie de 1 003 m².

Elle explique qu'une Commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider de vendre des biens mobiliers qui relèvent de son domaine privé et en fixer librement le prix (article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Considérant que cette parcelle ne présente aucun intérêt pour la Commune car située en zone APV (agricole identifié terroir viticole), considérée comme un espace vert non entretenu, le

Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser la vente de cette parcelle présentée au prix de 501,50 € (soit 5 000 €/ha données SAFER).

L'ensemble des frais relatif à cette vente (bornage, frais d'acquisition, frais notariés, etc.) sera à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire (ou son représentant) est autorisé à signer l'ensemble des documents relatif à ce dossier.

2024-43 Finances Communales Indemnité gardiennage de l'église

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2023-31 du 22 mai 2023 qui fixait le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales pour 2022 à 496,09 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer l'indemnité à 499,75 € (montant maximum) pour l'année 2024.

2024-44 Accueil de Loisirs Sans Hébergement Tarifs 2024/2025

Madame Valérie **LE TENNIER**, Adjointe en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, fait part à l'assemblée qu'il convient de réviser les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Elle propose de ne pas augmenter ces tarifs pour l'année scolaire 2024/2025 (seuls les Quotients familiaux seront augmentés de 2,4 % ⁽¹⁾).

Les tarifs sont donc les suivants :

Tarifs 2024-2025			1/2 journée sans repas (9h-12h ou 13h-17h)		1/2 journée avec repas (9h-13h ou 12h-17h)		Journée (9h à 17h)		Péricentre (7h30 à 9h et 17h à 18h30)
			Commune	Hors-Commune	Commune	Hors-Commune	Commune	Hors-Commune	
<	382	-	1,89 €	3,89 €	5,39 €	7,39 €	6,10 €	8,10 €	0,40 €
Entre	383	625	5,33 €	7,33 €	8,83 €	10,83 €	10,54 €	12,54 €	0,70 €
Entre	626	909	6,99 €	8,99 €	10,49 €	12,49 €	13,87 €	15,87 €	0,91 €
Entre	910	1 250	7,55 €	9,55 €	11,05 €	13,05 €	14,98 €	16,98 €	0,98 €
>	1 251	-	8,10 €	10,10 €	11,60 €	13,60 €	16,10 €	18,10 €	1,06 €
Participation supplémentaire			Une participation de 50 % / enfant sera demandée pour chaque sortie (hors séjours ou stages)						
Pénalité			Une pénalité de 5 € vous sera appliquée si votre enfant est présent à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement sans inscription préalable.						

(1) : Taux d'inflation avril 2024 sur 1 an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour et une abstention, donne un avis favorable aux tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 2024/2025.

2024-45 Garderie - Étude Tarifs périscolaires 2024/2025

Madame Valérie **LE TENNIER**, Adjointe en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, fait part à l'assemblée qu'il convient de réviser comme tous les ans les tarifs de la Garderie Périscolaire et de l'étude surveillée.

Elle propose de ne pas augmenter ces tarifs pour l'année scolaire 2024/2025 (seuls les Quotients familiaux seront augmentés de 2,4 % ⁽¹⁾).

Les tarifs sont donc les suivants :

Garderie / étude				
QUOTIENT FAMILIAL			Moins de ½ h	Plus de ½ h
QF < ou =	938 €		1,23 €	2,31 €
939 €	QF	1 526 €	1,43 €	2,84 €
QF >	1 526 €		1,67 €	3,34 €

(1) : Taux d'inflation avril 2024 sur 1 an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour et une abstention, donne un avis favorable aux tarifs périscolaires 2024/2025.

2024-46 Restaurant Scolaire Tarifs périscolaires 2024/2025

Madame Valérie **LE TENNIER**, Adjointe en charge de l'Enfance et de la Jeunesse, fait part à l'assemblée qu'il convient de réviser comme tous les ans les tarifs du Restaurant Scolaire.

Elle propose de ne pas augmenter ces tarifs pour l'année scolaire 2024/2025.

Les tarifs sont donc les suivants :

Restaurant Scolaire		
Prestations	Commune	Hors-Commune
Abonnement 4 jours	514 €	646 €
Repas occasionnel enfants	4,18 €	6,28 €
Repas occasionnel adultes	6,28 €	6,28 €
Repas solidaire	7,10 €	7,10 €
Repas occasionnel Personnel	4,18 €	4,18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 16 voix pour et une abstention, donne un avis favorable aux tarifs périscolaires 2024/2025.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de modifier le budget primitif 2024 comme suit :

Nature	Article / Opération	Fonctionnement		Investissement	
		Dépense	Recette	Dépense	Recette
Avance remboursable ALTER	2745				100 000 €
Emprunt en euros	1641				152 971,15 €
Titres de participation	261			5 500 €	
Emprunt en euros	1641			47 000 €	
Autres matériels informatiques	21838/7800			5 000 €	
Intérêts des emprunts	66111	21 000 €			
Mairie - Porte automatique	21311/6196			5 000 €	
Virement à la section d'investissement	023	- 21 000 €			
Virement de la section de fonctionnement					- 21 000 €
Projets futurs				169 471,15 €	
		- €	- €	231 971,15 €	231 971,15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à la modification budgétaire n°01/2024.

Questions et informations diverses
